FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 23-déc.-2022 **Date de révision** 29-nov.-2022 **Numéro de révision** 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 422708-5361714

ID du Produit 422708

Nom du produit Nitrophos® 20 + 20 (+ 5 SO3)

Article
101011529E701 --- 40KG - 1600KG GR --- NITROPHOS 20-20
1010057591801 --- 600KG BB --- NP 20:20 (+0+2)
1010055609201 --- BULK --- NP 20:20 (+0+2)
101024918M201 --- 50KG - 1400KG --- NP 20:20 (+0+2)
101024917I801 --- 25KG - 1500KG --- NP 20:20 (+0+2)
1010249167601 --- 50KG --- NP 20:20 (+0+2)
1010249157401 --- 25KG --- NP 20:20 (+0+2)
1010144691901 --- 1200KG BB --- NP 20:20 (+0+2)
1010157591801 --- 600KG BB --- NP 20:20 (+0+2)
1010155609201 --- BULK --- NP 20:20 (+0+2)
1010249141101 --- 1000KG BB --- NP 20:20 (+0+2)

Identifiant de formule unique (UFI) JCDG-90EF-400D-Q7C8

Nom technique NP 20:20 (2S) COMP

Synonymes NITROPHOS 2020
NITROPHOS® NP 20:20(+5SO3)

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Engrais, Industrielle, Professionnelle.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
EuroChem Antwerpen NV,
Haven 725,
B-2040 Antwerpen
BELGIQUE

Fournisseur
EuroChem Agro France
68, rue de Villiers
F-92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél 33 (0)1 40 87 48 00
www.eurochemfrance.fr

Déclaration de responsabilité Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail ra.sds@eurochemgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC
+33 9 75 18 14 07

Numéro d'appel d'urgence: - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	**112**
France	ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion. Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Nitrate d'ammonium	45-<60	01-2119490981-27-0013	229-347-8	Eye Irrit. 2 (H319), Oxid.	-	-	-

6484-52-2				Solid 3 (H272)			
Fluorure de calcium 7789-75-5	5-<10	01-2119491248-30-0000	232-188-7	Aucune donnée disponible	-	-	-
Phosphate de diammonium 7783-28-0	1-<5	01-2119490974-22-0026	231-987-8	Aucune donnée disponible	-	-	-
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	1-<5	01-2119455044-46-0135	231-984-1	Aucune donnée disponible	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2217	5000	88.8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Fluorure de calcium 7789-75-5	4250	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Phosphate de diammonium 7783-28-0	2000	5000	5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	2840	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Risque d'œdème pulmonaire retardé. En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau ou brouillard d'eau. Inonder la zone de l'incendie avec de grandes quantités d'eau tout en supprimant les vapeurs avec un brouillard d'eau. En cas de réserve d'eau insuffisante : abattre uniquement les vapeurs.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés CO_2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Les sacs partiellement utilisés ou endommagés doivent être bien fermés. Protéger de l'humidité. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Engrais. Tenir hors de portée des enfants. Tenir les personnes et les animaux à l'écart des zones traitées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité excessive.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m³	-	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m³	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	TWA: 10.0 mg/m³	-	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³ Ceiling: 5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 1 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ *	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³ b*
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m³ STEL: 7.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ STEL: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³
Phosphate de diammonium 7783-28-0	-	-	-	TWA: 6 mg/m³	-
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 0.02 mg/m³	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m³	-	-	TWA: 0.5 mg/m³ STEL: 1.5 mg/m³	TWA: 2 mg/m³

Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ STEL: 2 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³ K*	TWA: 2.5 mg/m³

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Fluorure de calcium 7789-75-5	NGV: 2 mg/m³	-	TWA: 2.5 mg/m³ STEL: 7.5 mg/m³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	4 mg/g Creatinine (urine - before following shift) 7 mg/g Creatinine (urine - immediately after exposure or end of the shift)	-	8 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - before the start of the work shift in the middle of the week	-

Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Allemagne
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	3 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - beginning of shift 10 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - end of shift	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)

Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Italie REL
Fluorure de calcium 7789-75-5	7 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 4 mg/g Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift) 42 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 24 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift)	2 mg/L (urine - Fluoride prior to shift) 3 mg/L (urine - Fluoride end of shift)	-	2 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - prior to shift 3 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - end of shift

Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/g Creatinine - urine (Fluorine) - end of shift	-

Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Fluorure de calcium 7789-75-5	7.0 mg/g Creatinine - urine (Fluoride) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine () - before the next working day	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	5.12 mg/kg bw/day [4] [6]	36 mg/m³ [4] [6]
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/m³ [4] [6]

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2.56 mg/kg bw/day [4] [6]	-	8.9 mg/m³ [4] [6]
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.02 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1 mg/m³ [4] [6]

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.37 mg/L	0.17 mg/L	0.0216 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	-	18 mg/L	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	104.75 mg/L	21.8 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains Gants en caoutchouc. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Gants imperméables. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Protection de la peau et du corps Vêtements à manches longues. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Masque filtrant bucco-nasal. (FFP1).
Filtre à particules conforme à EN 143.

Dangers thermiques Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Autres équipements de protection Aucune information disponible.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter toute formation de poussières. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Granulés
Couleur	grisâtre ou brunâtre
Odeur	Aucun(e). Léger/légère.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Sans objet.
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Sans objet
Température de décomposition		UN S.1 - Négatif environ
pH	4.5 - 5.5	100 g/l @ 20 °C environ
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Sans objet
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Sans objet
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Soluble dans l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Sans objet
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Sans objet
Caractéristiques des particules		environ
Granulométrie	3 mm	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	
Granulométrie:	Granulés 90 % du produit présente une granulométrie comprise entre 2,0 et 5,0 mm	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives	N'est pas un explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible Sans objet

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

Remarques Aucun(e).

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges	Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Voir la section 7 pour plus d'informations.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 3,142.50 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 18,330.40 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate d'ammonium	= 2950 mg/kg (Rat)	> 5000 mg(kg (Rat)	> 88.8 mg/L (Rat) 4 h
Fluorure de calcium	= 4250 mg/kg (Rat)	-	> 5070 mg/m³ (Rat) 4 h

Phosphate de diammonium	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 5 mg/L (Rat) 4 h
Sulfate d'ammonium	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Nitrate d'ammonium	-	LC50: 447 mg/L (48h,	-	-

		Cyprinus carpio)		
Phosphate de diammonium	-	LC50: =26.5mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 24.8 - 29.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =3.3mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =33mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
Sulfate d'ammonium	-	LC50: =250mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =480mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =420mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =18mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 32.2 - 41.9mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 5.2 - 8.2mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 123 - 128mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =126mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	LC50: =14mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Nitrate d'ammonium	-3.1
Sulfate d'ammonium	-5.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas Des informations supplémentaires pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT
Fluorure de calcium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Phosphate de diammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sulfate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes	Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Application contrôlée sur les sols agricoles. Engrais.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Waste codes / waste designations according to EWC	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.
Autres informations	Catalogue européen des déchets. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
IMSBC Code	C
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3
14.4
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Fluorure de calcium 7789-75-5	RG 32	-

N° ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) 4702-IV
Engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium ne répondant pas aux critères I, II ou III (engrais simples et engrais composés non susceptibles de subir une décomposition auto-entretenue dans lesquels la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est inférieure à 24,5 %)
La quantité totale d'engrais susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 250 t: Régime DC

Règlement sur les engrais NFU 42 001-1 Règlement (UE) 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate d'ammonium - 6484-52-2	58.	-

Polluants organiques persistants
Sans objet

Engrais CE
Règlement (UE) 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE

Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Contact en France : PIXAF (plateau d'investigation sur les explosifs et armes à feu) Tél. : 01 78 47 34 96 ; pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Phosphate de diammonium - 7783-28-0	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Sulfate d'ammonium - 7783-20-2	Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC (Australie)	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :
TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Légende
SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 29-nov.-2022

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité